

# l'Ecuellois

Bulletin d'Informations de la Municipalité d'Ecuelles  
www.mairie-ecuelles.fr

## Spécial Budget 2006

### Mot du Maire

Ce Spécial Budget 2006, qui est la suite et le complément indispensable du vote de celui-ci par votre Conseil Municipal, vous est, me semble-t-il, devenu familier.

Incontournable pour la transparence de nos finances communales, cet exercice de style n'a, je vous le concède volontiers, rien de très poétique ni de très littéraire. Pourtant, ce qui suit, doit vous éclairer sur le budget de l'année, mais aussi sur ceux que vous lirez dans les années à venir.

Bien sûr, l'importance pour l'année en cours n'est pas à démontrer, mais à travers votre lecture vous connaîtrez la volonté de vos élus en termes d'investissements, ces investissements qui vous rendront, c'est notre vœu, la vie de tous les jours moins contraignante, plus agréable, pour vous et votre famille.

Cette lisibilité dans le temps est nécessaire pour avoir un regard sur le devenir de notre commune.

Encore merci à tous les acteurs qui ont contribué à cet exercice annuel.

*Financièrement vôtre.*

Jacques Maréchal



### Budget 2006 : un budget d'avenir

"Préparer l'avenir" ce ne sont pas de simples mots mais une réalité que nous bâtissons avec des actions qui vont s'enclencher dans le temps. Les grands travaux que lance la municipalité préparent l'avenir sans abandonner le quotidien.

La restructuration de la dette entamée par Jacques Maréchal dans son précédent mandat et poursuivie par l'équipe actuelle a permis d'assainir considérablement les finances municipales et de passer le "pic de la dette" de ces dernières années qui était très pénalisant.

Malgré un endettement qui nous demandera encore beaucoup de vigilance durant les prochaines années (mais qui est maintenant maîtrisé), l'action de la municipalité peut être maintenant mieux expliquée.

- action sociale : elle a été en 2005 clairement démontrée en reprenant "à la volée" le Centre de Loisirs Sans Hébergement ou CLSH (organisation assurée jusqu'alors par l'ADSCE et abandonnée début 2005) et en amplifiant les services associés avec l'accueil pré et post scolaire, l'ouverture de cette structure le mercredi mais aussi durant les petites vacances.
- action de développement économique : elle est défendue par le Maire au sein de la Communauté de communes et n'a pas toujours été bien interprétée au delà des frontières territoriales de la CCMSL (Communauté de Communes Moret Seine et Loing). Créer des emplois sur notre commune est une nécessité pour éviter de perpétuels "va et vient" entre la

proche banlieue parisienne et notre région, éviter ces pertes de temps dans les transports qui peuvent être mises à profit pour mieux vivre au quotidien et être plus proches de ses enfants, telles sont les motivations de l'équipe municipale qui œuvre dans ce sens. De plus, ces emplois ainsi créés sont sources de richesse pour la commune et la Communauté de communes qui perçoivent les contributions associées à ces implantations locales. Ces ressources sont indispensables à notre développement car elles nous permettent d'évoluer sans avoir recours à d'importants alourdissements de charges sur les foyers.

- action d'équipement et de restructuration des équipements communaux : la commune court après ses équipements communaux. La commune a "grossi", vite, trop vite, sans trop se soucier de l'évolution de ses infrastructures. La première action de l'équipe en place a été de voter un POS qui ne permettait pas d'évolution trop importante de sa population et éviter ainsi de transformer la commune en "cité-dortoir" ; la deuxième action a été, dans l'urgence, de concevoir les infrastructures nécessaires pour accueillir tous les nouveaux arrivants (extension de l'école de Ravanne, création de salles d'accueil pré et post scolaires, extension de la salle des fêtes Jean Mermoz, agrandissement de l'école des Lilas, création de la salle d'accueil de la Cateline, création de nouveaux bureaux à la mairie, etc.)

Maintenant, résolument tourné vers l'avenir, un programme qui s'affichera dans le temps est en cours d'élaboration. Le budget 2006 en est une première expression et les actions à venir sont les suivantes :

- extension de la restauration scolaire et création de salles pour le CLSH des 3-6 ans sur le plateau de l'école de Ravanne,
- extension de la mairie avec accès pour les personnes à mobilité réduite,
- création d'un pôle culturel avec médiathèque, bibliothèque et point Internet,
- et d'autres projets d'équipement qui sont en cours de "gestation".

Ce n'est qu'une fois que toutes ces structures d'accueil seront réalisées que l'on pourra raisonnablement penser à voir évoluer notre commune. Nous avancerons prudemment et de manière réfléchie afin d'obtenir une relance des investissements cohérente avec le développement du territoire sans mettre, comme c'est trop souvent le cas, la "charrue avant les bœufs" !

Alain Girault - 1<sup>er</sup> adjoint, chargé des Finances

## Présentation du Budget 2006

Ce budget a été construit et doit remplir 3 objectifs :

- il doit permettre de couvrir les charges de fonctionnement de la commune (salaires du personnel, charges sociales, charges administratives et de gestion de la commune, etc.),
- il doit assurer le remboursement de la dette des investissements du passé,
- et bien sûr, financer l'entretien des biens communaux et les nouveaux travaux engagés.

Suite à des réunions préparatoires et aux recherches de devis, les différentes commissions ont proposé un programme d'actions à réaliser cette année. Ce budget est en quelque sorte une bonne représentation de leurs attentes. Quasiment l'ensemble des demandes présentées a pu être financé.

Comme le budget n'est cependant pas une fin en soi, une lourde tâche d'optimisation budgétaire, de préparation et de programmation des travaux sera à réaliser.

La Commission Finances a aussi eu à se prononcer sur le montant des subventions allouées aux différentes associations : il sera demandé plus de lisibilité budgétaire

pour certaines d'entre elles avant tout versement de subvention ; d'autres verront les subventions versées dès réception d'une demande associée au bilan de l'année 2005. Il n'y aura plus de "tacite reconduction" : une subvention doit répondre à des objectifs qui doivent satisfaire le besoin du plus grand nombre possible car ce sont avant tout les habitants qui les financent avec leurs impôts !

Les tarifs municipaux ont aussi été revus.

Comme en 2005, il ne sera pas souscrit d'emprunt pour financer nos différents investissements. C'est une nouvelle année de désendettement pour la commune.

Ce budget ne réclamera pas d'effort supplémentaire aux habitants de la commune : **il n'y aura pas augmentation d'impôts.**

De plus, des rentrées financières favorables nous permettent de provisionner près de la moitié du montant prévisionnel de l'extension de l'école des Lilas.

*Que toutes les personnes qui ont contribué à ce budget, les Adjointes, les Conseillers municipaux, les personnes extérieures participant aux différentes Commissions ainsi que le personnel communal (qui assure la mise en forme, les ajustements entre les chapitres, les affectations dans les bonnes imputations) soient sincèrement remerciées.*

## INTEGRATION DES TAUX ADDITIONNELS DE LA CCMSL DANS LES TAUX COMMUNAUX

AVANT	Commune	syndicat de communes	Inter Communalité	Département
Base nette d'imposition	2000		2000	
Taux d'imposition 2005	12,02%		2,62%	
Cotisation 2005	240,4		52,4	
	<b>Montant de votre impôt : 292,8</b>			

Une des conséquences du passage en TPU (Taxe professionnelle Unifiée) sur l'ensemble du territoire de la CCMSL est le reversement par les communes de l'équivalent financier compensant les taxes additionnelles que percevaient la CCMSL et qui sont "abandonnées" au profit des communes. (voir explication page 5)  
Pour ne pas déséquilibrer les budgets communaux les taux des

taxes additionnelles jusqu'alors perçues par la CCMSL sont rajoutés à ceux de la commune.

Comme vous pouvez le constater, sur ces 2 simulations reproduisant une partie de la feuille de taxes d'habitation, pour les foyers de la commune, cette opération, à base constante, est complètement neutre.

Elle n'entraîne **aucun prélèvement supplémentaire**.

Seule une évolution des taux peut être constatée : l'augmentation des uns étant compensée par le diminution des autres. Sur cette somme perçue, dans notre exemple, la commune conservera 240,40 € et reversera à la CCMSL un montant de 52,40 €

APRES	Commune	syndicat de communes	Inter Communalité	Département
Base nette d'imposition	2000		2000	
Taux d'imposition 2005	(12,02 + 2,62) <b>14,64%</b>		<b>0 %</b>	
Cotisation 2005	292,8		0	
	<b>Montant de votre impôt : 292,8</b>			

L'équilibre budgétaire est donc strictement respecté ; **seuls sont réalisés des transferts mathématiques SANS IMPACT sur le montant à payer par les familles.**

### Vos impôts communaux 2006

Les différentes augmentations d'impôts demandées ces dernières années ont été réalisées pour financer les différents transferts de charges et les augmentations de cotisations que l'on subissait. Nous avons atteint un régime d'équilibre et le budget communal tel qu'il a été construit permettra d'absorber des éventuelles variations mineures. Ainsi, cette année, **il n'y aura pas d'augmentation d'impôts demandée par la commune.**

Seuls les taux communaux vont évoluer (voir article "intégration taxes additionnelles" ci-dessus).

Les variations du montant à acquitter seront l'effet de l'évolution des bases effectuées par les services de l'état et les contributions demandées par le Département et la Région.

### Taux municipaux 2006

	COMMUNE		CCMSL	
	2005	2006	2005	2006
TH : Taxe d'habitation	12,02%	<b>14,64%</b>	2,62%	0,00%
TFB : Taxe foncier bâti	7,98%	<b>11,42%</b>	3,44%	0,00%
TFNB : Taxe foncier non bâti	67,53%	<b>81,09%</b>	13,56%	0,00%
TP : Taxe professionnelle	7,02%	-	0,00%	Non connu

Les taux municipaux prennent en compte l'intégration des taxes additionnelles perçues jusqu'alors par la CCMSL.

## L'ECUELLOIS

Rédaction : A. GIRAULT, Adjoint chargé des Finances – Validation : Commission Finances – Réalisation : Commission Information et communication - Directeur de publication : J. MARECHAL - Impression : Mairie

# QU'ALLONS-NOUS FAIRE AVEC CE BUDGET EN 2006 ?

## CONTINUER LA MODERNISATION ET L'ENTRETIEN DU PATRIMOINE MUNICIPAL avec entre autres :

- ✓ Fin de la restauration de la salle Jean Mermoz (agrandissement et mise aux normes) ;
- ✓ Démarrage des travaux d'extension de l'école des Lilas ;
- ✓ Restauration des salles du CLSH et dortoir au groupe scolaire de Ravanne ;
- ✓ Remplacement des éclairages du gymnase ; travaux sur la mezzanine ;
- ✓ Restauration de la salle du Conseil (remplacement des fenêtres, peinture aux murs, changement revêtement de sol et réfection de la cage d'escalier) ;
- ✓ Compléments d'aménagements au cimetière, etc.

## TRAVAUX DE VOIRIE (PRINCIPALES OPERATIONS)

- ✓ Reprise du caniveau central rue Théo Bonhomme ;

- ✓ Remplacement abri bus de la pharmacie ;
- ✓ Modification caniveaux avenue de Sens ;
- ✓ Reprise voirie : allée des Lauriers ;
- ✓ Etude pour le ralentissement du flux routier et la création d'une bande cyclable avenue de Sens (et réalisation si possibilité technique accordée par la DDE) ;
- ✓ Reprise du pavage à différents endroits de la Résidence de Ravanne (complément du programme 2005) ;
- ✓ Changement des éclairages rue du Château d'eau, rue de la Montagne et rue de l'Eglise ;
- ✓ Eclairage renforcé au parc de la Glacière, etc.

**SUBVENTIONS RECONDUITES** aux diverses associations pour un montant de 47 000 € (ADSCE, Comité des Fêtes, Carrefour de l'Amitié, etc.).

**SOUTIEN AUX PROJETS D'ECOLES** : maintien de la subvention de 15 € par élève pour les sorties pédagogiques et de l'initiation musicale dans les écoles.

## BUDGET 2006 PAR LES CHIFFRES

Il s'équilibre en dépenses et en recettes :

à **2 229 068 €** en "Fonctionnement"

à **1 068 140 €** en "Investissement"

### FONCTIONNEMENT

Cette section du budget inclut tous les chapitres concernant les charges propres au fonctionnement normal de la commune.

Par rapport à 2005, il n'a pas subi de variations importantes. Certains chapitres ont été ajustés pour prendre en compte les évolutions liées aux différentes demandes formulées par les commissions municipales.

Le détail "macroscopique" de cette section est donné par chapitre en dernière page de ce "spécial budget".

Quelques chiffres (les plus importants hors charges de personnel qui représentent moins de 50% de ce budget de fonctionnement) sont fournis pour bien se rendre compte des montants engagés par la municipalité :

§ Energie – électricité :	75 000 €
§ Entretien voies et réseaux :	68 600 €
§ Maintenance équip <sup>ts</sup> com <sup>naux</sup> :	60 000 €
§ Prime d'assurance :	19 000 €
§ Entretien de terrains :	22 000 €
§ Entretien bâtiments :	23 000 €
§ Entretien matériels roulants :	10 000 €
§ Fournitures scolaires :	13 000 €
§ Frais d'avocat et d'expert (gymnase) :	18 000 €
§ Frais de tél. et affranch <sup>t</sup> :	10 000 €
§ CCAS :	10 000 €
§ Caisse des écoles :	8 000 €
§ Subventions et autres :	47 000 €
§ Participation à la carte Imagin'R :	27 000 €
§ Rembt intérêts des emprunts :	80 700 €

§ Reversement à la CCMSL : 68 950 € (\*)

Et de nombreux autres montants qui forment ces dépenses de Fonctionnement.

(\*) voir explication page suivante

### INVESTISSEMENT

En 2006, la fin des travaux de réhabilitation-extension de la salle Jean Mermoz sera le programme majeur nécessitant un investissement important.

Mais **ces travaux seront autofinancés** par le budget municipal sans avoir recours à l'emprunt. Hors l'emprunt, ce sont les excédents de la section Fonctionnement qui "alimentent" la section 'Investissement.

L'autre investissement qui va prendre le relais sera l'extension de l'école des Lilas. Le montant prévisionnel pour la création, dans un premier temps, d'une classe, d'un dortoir, de sanitaires, d'un local de rangement et d'un préau (qui pourra potentiellement accueillir 2 classes supplémentaires) est de 514 000 €. Là encore cette opération est prévue en autofinancement (sans recours à l'emprunt).

L'endettement général de la commune se trouvera donc diminué du remboursement de l'annuité effectué (voir ci-après paragraphe sur l'état de la dette de la commune).

En quelques chiffres ces dépenses d'investissement :

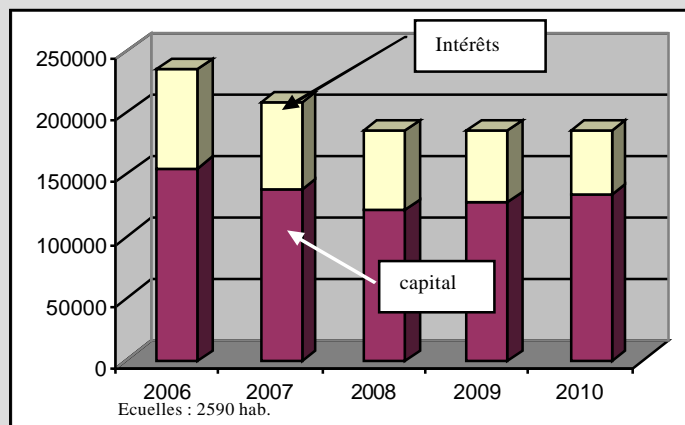
§ Remb <sup>t</sup> du capital des emprunts :	161 650 €
§ Portage opération extra municipale :	100 000 €
§ Frais d'étude (dont triennal de voirie) :	30 000 €
§ Achat terrain pour cimetière :	6 000 €
§ Travaux mezzanine gymnase :	18 000 €
§ Mobilier salle Mermoz :	10 000 €
§ Travaux salle Mermoz :	270 000 €
§ Extension école Ravanne :	200 000 €
§ Véhicule service tech. :	14 000 €

Et de nombreux autres "petits" travaux qui vont constituer ces dépenses d'investissement pour 2006.

## ETAT DE LA DETTE DE LA COMMUNE

Depuis 3 ans, la municipalité n'a pas souscrit d'emprunts pour financer ses programmes d'actions : sa gestion budgétaire lui permet de dégager suffisamment de ressources pour effectuer les opérations engagées.

Ainsi la rénovation de la salle Jean Mermoz et l'extension de l'école des Lilas seront réalisées sans avoir recours à l'emprunt.



**Dette en capital** : 1 578 629 € (\*) soit 609 € par habitant (moyenne nationale 2004 : 694 €/hab.)

**Annuité de la dette en 2006** : 242 517 € (\*) soit en 2006, une dette de 94 € (101 € en 2005) par habitant et qui diminuera pour atteindre 72 € par habitant d'ici à 4 ans.

(\*) hors opération de portage pour l'OPAC

## TPU - Conséquence sur le budget communal

Acte majeur de la fin d'année 2005, cette transformation de fiscalité a bousculé les budgets municipaux et c'est avec de nouveaux repères que nous devons évoluer dorénavant. Quelques explications sont donc nécessaires et on pourra s'accompagner du synoptique ci-dessous afin de mieux comprendre les transferts occasionnés.

### QU'EN EST IL EXACTEMENT ?

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, la commune ne perçoit plus de taxe professionnelle  $\vee$ ; elle sera dorénavant perçue par la CCMSL.

De même, la CCMSL ne recevra plus de taxes additionnelles sur les impôts dits "ménage"  $\omega$  (TH, TFB et TFNB) ; elles seront perçues dorénavant par la commune.

Dans ce "jeu de vases communicants", un différentiel apparaît par rapport à 2005  $\cup$  désavantageant la Communauté de Communes d'environ 69 000 €  $\times$ .

Pour rétablir la neutralité de cette transposition, Ecuelles devra reverser tous les ans ce différentiel à la CCMSL  $\gamma$ .

*Nota : Les montants des transferts réalisés ne sont pas évolutifs et resteront au niveau des sommes perçues en 2005*

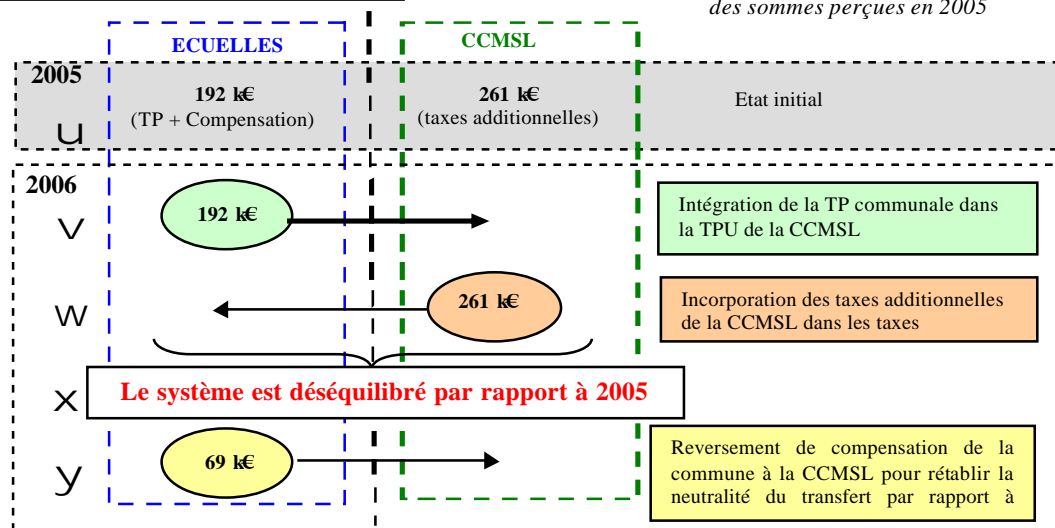
## Evolution de la TP

Depuis quelques années nous avons essayé de "gommer" (en tout cas de réduire !) une "anomalie" qui frappait les foyers d'Ecuelles par rapport à tous les autres de la CCMSL.

En effet, à Ecuelles, le taux de la Taxe d'Habitation (TH) est le plus important des 12 communes alors que paradoxalement le taux de la Taxe Professionnelle (TP) en est le plus faible !

Cette "correction" préparait aussi le passage à la TPU (Taxe Professionnelle Unifiée) car, comme cela a déjà été dit, le taux de la taxe professionnelle va être semblable sur l'ensemble du territoire de la CCMSL.

Des rattrapages pour homogénéiser ce taux vont être effectués pendant une durée de 8 ans : l'augmentation de ce taux sera "mécanique", il passera de 7,02% à 13,11% (taux moyen calculé en fonction des bases et des taux des autres communes). Une variation annuelle sera appliquée durant cette période pour atteindre un taux semblable pour toutes les entreprises de la CCMSL à terme.



## RETARD DANS LES PROGRAMMES

L'agrandissement du restaurant scolaire avec la création de salles pour le CLSH, l'extension et la mise aux normes de la mairie ainsi que la construction d'un pôle multimédia derrière la mairie (bibliothèque, médiathèque,...) ne peuvent se réaliser qu'avec des subventions versées par le Conseil Général et le Conseil Régional. Si le Conseil Général a déjà validé ce programme de constructions nouvelles, la Région ne pourra pas accorder son aide cette année. Ces projets ne pourront démarrer au mieux que fin 2007.

Les avants-projets (plans et chiffres financiers de ces opérations) sont réalisés. Cette période d'attente sera mise à profit pour enrichir les dossiers présentés pour l'octroi de ces aides financières.

Deux grandes sections composent un budget communal : la section "FONCTIONNEMENT" et la section "INVESTISSEMENT" avec chacune ses dépenses et ses recettes

## FONCTIONNEMENT

### DEPENSES

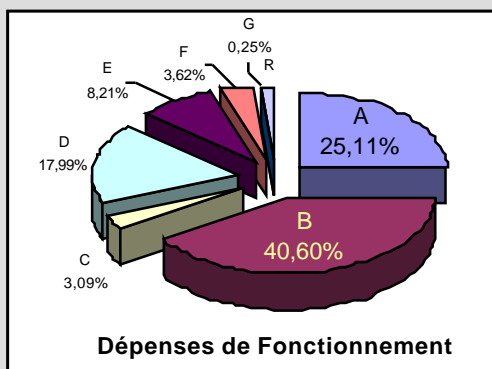
Dépenses : 2 229 068 €

Les dépenses de fonctionnement sont les charges à payer pour assurer la gestion au quotidien de la commune. Elles sont réparties dans les grands chapitres budgétaires suivants :

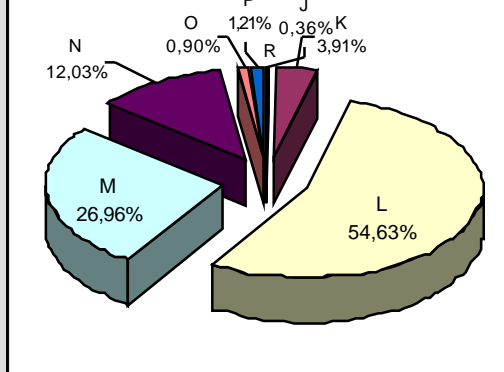
A : Charges à caractère général :	559 670 €
B : Charges de personnel :	905 100 €
C : Atténuation de produit (cf. p5) :	68 950 €
D : Virement à la section Inves <sup>t</sup> :	400 989 €
E : Autres charges :	182 910 €
F : Remb <sup>t</sup> Intérêts emprunts :	80 700 €
G : Charges exceptionnelles :	5 520 €
H : Opération d'ordre (transfert entre comptes):	25 229 €

Le budget de fonctionnement est un budget relativement stable.

L'atténuation de produits est le reversement à la CCMSL d'un "trop perçu" (différentiel entre le reversement de la taxe professionnelle à la commune et la restitution des taxes additionnelles à la CCMSL – voir article spécifique dans cet "Ecuellois")



### Recettes de Fonctionnement



### RECETTES

Recettes : 2 229 068 €

Ces recettes sont couvertes par l'excédent de l'année précédente, les subventions et remboursements divers et... les impôts perçus.

Elles se composent des grandes lignes suivantes :

J : Remb <sup>t</sup> de charges :	8 000 €
K : Produits et services :	87 180 €
L : Impôts locaux (TH, TFB, TFNB) :	1 217 817 €

M : Reversements divers (taxes diverses compensations et autres reversements) :

600 956 €

N : Dotations et participations

(Etat, Région, Département) :

268 209 €

O : Travaux en régie :

20 000 €

P : Autres produits :

26 900 €

Q : Produits except. et financiers :

6 €

L'évolution du repère "L" est principalement due à une augmentation des bases sur le "foncier bâti.

## INVESTISSEMENT

### DEPENSES

Dépenses : 1 068 140 €

Les dépenses d'investissement se composent essentiellement des grandes rubriques suivantes :

Remb<sup>t</sup> du capital emprunts : 261 850 €  
(dont remboursement du capital d'une opération extra-municipale : 100 000 € sans incidence sur le budget communal)

Immobilisations incorporelles  
(Frais d'études triennal voirie G. Villette, etc.) : 31 820 €

Immobilisations corporelles  
(travaux neufs voirie, réseaux et bâtiments) : 284 470 €

Immobilisations en cours  
(travaux salle Mermoz, extension école Lilas) : 490 000 €

### RECETTES

Recettes : 1 068 140 €

Les recettes sont :

Virement de la section Fonctionnement :	400 989 €
Produit de cession :	150 000 €
Dotations fonds divers (compensation de TVA sur travaux neufs) :	45 000 €
Subventions d'investissement (Région et Département pour restauration salle Mermoz + RAR 2005) :	182 950 €
Provisions pour travaux neufs (RAR + excédents 2005) :	263 972 €
Opération d'ordre :	25 229 €

RAR = Reste à Réaliser ;